

# Le **Régulateur** de l'énergie



Numéro 007 / DECEMBRE 2021

ISSN 2630 - 1229

Trimestriel d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie du Burkina Faso



## COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE LA PRÉSIDENTE DE L'ARSE CHEZ LA COORDONNATRICE DU SIG



### EDITORIAL

L'institution de la redevance  
énergétique  
**Un acte salubre pour  
l'opérationnalisation de l'ARSE**



### ENTRETIEN

« Le régulateur burkinabé  
de l'énergie jouit d'une appréciation  
positive auprès du régulateur  
régional de l'électricité »  
Pr Honoré Bogler, Président de l'ARREC



### DOSSIER

**La concession de service public  
de l'électricité**

# Le **Régulateur** de l'énergie

10 BP 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso  
Tél. : (+226) 25 33 20 19 / Site web : [www.arse.bf](http://www.arse.bf) / E-mail : [infos@arse.bf](mailto:infos@arse.bf)

## **Directrice de publication**

Mariam Gui NIKIEMA

## **Directeur de la rédaction**

Yaya SOURA

## **Rédaction**

Lydie A. BABA MOUSSA/GYEBRE

Ahmed Yachine OUEDRAOGO

Léonard SANON

Yaya SOURA

## **Collaborateurs**

Alban KINI

Fulbert PARE

## **Maquette et Impression**

Tél. : (+226) 25 36 87 77

**PRINT EXPRESS**

## SOMMAIRE

Editorial.....	04
Actualités.....	05
Dossier.....	24
Entretien.....	31

Le **Régulateur de l'énergie**,  
le journal au coeur  
de vos centres d'intérêts



*Mesdames, messieurs,*

Nous mettons à votre disposition « **le Régulateur de l'énergie** », le journal d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) du Burkina Faso. La présente édition paraît dans un contexte marqué par la poursuite des réformes visant le renforcement et l'amélioration des performances du secteur et, notamment, l'adoption de textes d'application de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso.

L'un des textes adoptés est le décret n°2021-1308-/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA du 14 décembre 2021 portant institution d'une redevance énergétique et détermination de la clé de répartition de cette redevance. Adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 27 octobre 2021, ce décret est accueilli avec beaucoup de reconnaissance par la Présidente de l'ARSE Mariam Gui Nikiéma.

« L'institution de la redevance énergétique, un acte salubre pour l'opérationnalisation de l'ARSE », tel est le sujet abordé par la Présidente dans son **Editorial**. Par l'adoption de ce décret, dira-elle, « le Gouvernement, d'une part, lève une des contraintes qui constituaient un frein à la mise en place et l'opérationnalisation de la régulation du secteur de l'énergie au Burkina et, d'autre part, affirme son attachement au respect de ses engagements auprès de ses partenaires techniques et financiers ».

Hormis l'éditorial, cette édition comporte vos rubriques Actualités, Dossier et Entretien.

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie sur le chantier du renforcement des capacités des acteurs; elle a organisé en effet deux ateliers, le premier du 29 novembre au 1er décembre 2021 à Ouagadougou à l'intention des acteurs légaux du secteur de l'énergie et le second, du 20 au 22 décembre 2021 à Koudougou au profit de 40 journalistes des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre et du Centre-Ouest. Votre journal rend compte de ces deux ateliers dans la rubrique **Actualités**.

Nonobstant sa jeunesse (comparativement à des structures similaires), l'ARSE constitue une référence dans la sous-région ouest africaine. Elle fait l'objet d'admiration au niveau de l'ARREC, l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO. A l'occasion de ses dix ans d'existence opérationnelle, la structure a réalisé un film documentaire, en partenariat avec le Service d'information du gouvernement (SIG) du Burkina Faso. « L'ARSE dix ans après », c'est le sujet qui vous est proposé dans la rubrique **Dossier**, une rubrique qui traite également de la concession de service public d'électricité.

« Le régulateur burkinabé de l'énergie jouit d'une appréciation positive auprès du régulateur régional de l'électricité » ; ces propos sont du Président de l'ARREC, le Professeur Honoré Bogler. Rencontré dans le cadre de la réalisation du film documentaire sur les dix ans de l'ARSE, le Président de l'ARREC n'a pas tari d'éloges à l'endroit du régulateur burkinabé de l'énergie. Dans la rubrique **Entretien** à lire dans cette édition, le Professeur Bogler donne les raisons qui ont prévalu à une régulation du secteur de l'énergie dans l'espace CEDEAO, apprécie la régulation au niveau des Etats membres de l'espace en général et au Burkina Faso en particulier après plus d'une décennie d'existence. Bonne lecture à toutes et à tous. A bientôt !

**Yaya Soura**

Directeur de la communication  
et de la documentation de l'ARSE  
[yaya.soura@arse.bf](mailto:yaya.soura@arse.bf)

## L'institution de la redevance énergétique

### Un acte salubre pour l'opérationnalisation de l'ARSE



Au titre du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 27 octobre 2021 a adopté cinq (05) rapports. Le quatrième rapport, en l'occurrence, est relatif à un décret portant institution d'une redevance énergétique et détermination de la clé de répartition de cette redevance.

Il faut le dire, avec l'adoption de ce décret, le Gouvernement pose un acte salubre dans le cadre de l'opérationnalisation des services de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE). Il ressort du compte rendu du Conseil que l'institution de cette redevance énergétique servira en effet à financer le budget de l'ARSE et

à alimenter le fonds d'équipement du ministère en charge de l'Energie. Ce décret précise également le processus de détermination et de calcul de la redevance énergétique, les personnes assujetties à cette redevance ainsi que la répartition de la redevance entre l'ARSE et le ministère en charge de l'Energie.

Par l'adoption de ce décret, le Gouvernement, d'une part, lève une des contraintes qui constituaient un frein à la mise en place et l'opérationnalisation de la régulation du secteur de l'énergie au Burkina et, d'autre part, affirme son attachement au respect de ses engagements auprès de ses partenaires techniques et financiers. Car, selon le compte rendu du Conseil des Ministres, « l'adoption de ce décret permet à l'Etat de disposer d'une source de revenus en vue d'assurer une autonomisation financière du régulateur pour son indépendance financière et de satisfaire aux exigences de l'entrée en vigueur du second compact du Millenium Challenge Account (MCA) ».

C'est le lieu pour nous d'exprimer notre pleine reconnaissance et nos sincères remerciements au Gouvernement pour la prise d'une telle décision qui témoigne de sa ferme volonté de faire de la régulation un des maillons forts de la politique de développement du secteur de l'énergie au Burkina. Notre reconnaissance également à l'endroit de tous les acteurs qui ont toujours fait de l'autonomie financière de l'ARSE un enjeu de développement du secteur de l'énergie au Burkina et qui aux côtés du Gouvernement, ont œuvré à l'aboutissement de ce processus. Nous pensons particulièrement à l'Unité de Coordination de la Formulation du Second Compact du Burkina Faso, au Millennium Challenge Corporation (MCC), à l'Autorité de Régulation Régionale de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC), aux autres partenaires institutionnels et non institutionnels, publics et privés.

**Mariam Gui NIKIEMA**  
Officier de l'Ordre National

## Communication gouvernementale

### La Présidente de l'ARSE chez la Coordonnatrice du SIG

*La Présidente de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie, Mariam Gui Nikiéma, a été reçue en audience par la Coordonnatrice du Service d'information du Gouvernement, Mafarma Sanogo; c'était le 09 avril 2021. Accompagnée de son Directeur de la communication et de la documentation (DDC), Yaya Soura, la Présidente Nikiéma a exprimé le souhait de son institution à explorer des possibilités d'un partenariat avec le SIG; ce qui pourrait permettre de renforcer la visibilité des interventions de l'ARSE.*



*Photo de famille à la fin de la rencontre avec le personnel du SIG. La Présidente de l'ARSE, au premier plan, 3<sup>e</sup> à partir de la droite avec à sa droite la Coordonnatrice du SIG*

« L'ARSE est une structure en construction. Elle a de ce fait besoin de faire connaître ses missions par les acteurs du secteur de l'énergie et les populations d'une part, et de rendre visible les actions qu'elle mène sur le terrain d'autre part », a-t-elle indiqué après les salutations d'usages. Une main tendue que Madame Mafarma Sanogo a su saisir dans la mesure où, dira-t-elle, « cette démarche est à saluer puisqu'elle s'inscrit en droite ligne des missions du Service d'information du Gouvernement ». C'est ainsi que les premières responsables des deux structures ont convenu d'engager le processus devant aboutir à une convention de partenariat.

Pour la mise en branle de ce processus, le Département Production du SIG a été instruit de produire un scénario de projet de convention qu'il soumettra à l'appréciation de la DDC de l'ARSE. Ce projet de convention, après sa validation par les deux services techniques, sera soumis à l'approbation de la Présidente de l'ARSE et à celle de la Coordonnatrice

du SIG. La convention ainsi attendue devrait viser à accompagner le régulateur de l'énergie dans le sens d'une bonne compréhension de ses missions et attributions et d'une meilleure visibilité de ses actions.

En attendant, et en marge de l'audience de ce 09 avril, la Coordonnatrice du SIG a organisé une rencontre d'échanges élargie à l'ensemble de ses collaborateurs, Chefs de départements, cadres et personnel d'appui. Ce qui s'apparentait à une conférence de presse a été une belle occasion pour le personnel du SIG d'obtenir des éléments de réponses sur, notamment, l'exercice du rôle de l'ARSE en matière de protection des droits des consommateurs d'énergie, le nombre de contentieux traités par la structure, les actions qu'elle mène en vue d'anticiper sur les conflits dans le secteur de l'énergie, l'état de fonctionnement du Groupe électrogène de la centrale de Komsilga, la qualité du matériel solaire en utilisation dans notre pays.

**Alban Kini**

## Qualité du service public de l'électricité

### **L'ARSE contrôle les Unités de la SONABEL**

*Une délégation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a effectué les 16, 17 et 30 juin 2021 une mission de contrôle de certaines Unités de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL). Cette activité qui entre en droite ligne des missions du régulateur de l'énergie a été menée sous la conduite de M. Arnaud Ouédraogo, Ingénieur électromécanicien à la Direction des services techniques et de la régulation (DSTR) de l'ARSE.*



*Echanges entre la délégation de l'ARSE et les agents de la SONABEL à la Centrale Solaire de Zagtouli dont le Chef de Division Exploitation et Maintenance de ladite centrale, Bertin Traoré (debout)*

Le contrôle est une des missions centrales de l'ARSE. Il s'exerce à la fois sur l'application de la réglementation technique, les conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement dans le secteur de l'énergie, mais également sur l'application des tarifs de l'électricité fixés par l'Etat et l'exécution des obligations de service public des acteurs du secteur de l'énergie.

Pour la présente sortie de contrôle, cinq Unités de la SONABEL ont reçu la visite de la délégation de l'ARSE. A l'occasion, Arnaud Ouédraogo de la DSTR et Théophile Kabré de la Direction des services économie et tarification (DSET) se sont rendus tour à tour au poste d'interconnexion des lignes haute et moyenne tension de la Patte d'Oie, au Dispatching de Ouagadougou, à la centrale solaire de Zagtouli, à la ligne 225 KV tronçon Pâ-Zagtouli, à la centrale thermique de Kossodo et au projet d'extension 50 MW thermique de cette centrale.

Au l'issue de cette sortie de terrain, Arnaud Ouédraogo s'est dit satisfait des résultats obtenus. « Nous sommes satisfaits de cette sortie qui marque le début d'une série qui va se poursuivre. Pour cette première sortie, il s'est agi pour nous de couvrir le segment production thermique, le transport et le dispatching. Les prochaines sorties concerneront les Unités de production hydroélectrique ».

Quant aux enseignements et conclusions à tirer de ces sorties, le chef de la délégation a rassuré qu'un rapport sera produit à l'attention de la présidente de l'ARSE avec des recommandations mais dorénavant, il a regretté le retard constaté sur le projet 50 MW de Kossodo dont les trois (3) groupes de production devraient en principe être en exploitation depuis novembre 2020 en prévision de la période chaude passée (mars-avril-mai) mais dont les travaux se poursuivent à nos jours.



*Le chef de poste d'interconnexion des lignes haute et moyenne tension de la SONABEL Patte d'Oie, M. Wendemi Kaboré, présentant les ouvrages à l'équipe de l'ARSE*

A noter que l'ARSE assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des opérateurs du secteur de l'énergie. A cet effet, elle doit principalement veiller au respect des textes législatifs et réglementaires, préserver les intérêts des usagers du service public de l'énergie. L'ARSE doit aussi protéger les droits des acteurs du secteur de l'énergie, proposer

à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'énergie. L'autre mission de l'Autorité est de régler les litiges dans le secteur de l'énergie entre les différents opérateurs et les usagers du service public de l'énergie, de veiller à l'équilibre économique et financier du secteur de l'énergie dans sa globalité.

**Alban Kini**



*M. Arnaud Ouédraogo (milieu) et son équipe avec M. Mamadou Coulibaly (à sa droite), Chef de Département transport Ouaga et le Chef de poste, en photo de famille à l'issue de la visite*

## Centrale hydroélectrique de Bagré : « Cette centrale d'électricité, il faut qu'on la garde comme la prunelle de nos yeux », dit Mariam Gui Nikiéma, Présidente de l'ARSE

*Dans le cadre de l'exécution de sa mission de visite programmée de contrôle, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) s'est rendue sur des sites de production, de transport et de distribution de l'électricité dans la région du Centre-Est les 10 et 11 août 2021. Avec à sa tête Mariam Gui Nikiéma, Présidente de l'ARSE, la délégation a visité la centrale hydroélectrique de Bagré (production), le poste d'interconnexion de Zano (transport) et la Coopérative d'électricité de Gngangdin (distribution).*



*La Présidente de l'ARSE avec, à l'extrême droite,  
le Chef du service Production hydroélectrique de Bagré, Emmanuel Boyen Dentounda*

Dans la matinée du 11 août 2021, la délégation de l'ARSE est arrivée sur le site du barrage de Bagré. Un barrage à vocation à la fois hydro-agricole (prioritaire) et hydro-électrique, construit entre 1988 et 1993. Au niveau de ce dispositif (fonctionnel depuis 1993) de production d'électricité tenu par 17 agents et qui contribue à hauteur de 6% (16 mégawatts au plein de sa capacité en eau) au mix énergétique national, la délégation voulait notamment s'enquérir du niveau de remplissage dudit barrage. Accueillie par le Chef du service Production hydroélectrique de Bagré, Emmanuel Boyen Dentounda, la délégation a effectué une visite guidée aussi bien sur la digue du barrage que dans la salle de commande.

En parcourant la digue, la délégation a pu constater le niveau de l'eau qui, selon M. Dentounda, était ce 11 août 2021, à 60% de la capacité totale (1 720 000 000 mètres cube) du barrage. Ce qui, selon M. Dentounda, est « satisfaisant », même si en 2020 à la date du 11 août le déversement de l'excédent d'eau avait commencé. Mais, d'ici à la fin de ce mois d'août, présage M. Dentounda, le barrage sera, à tout le moins, au plein de sa capacité. En attendant, il fournit 12 mégawatts au réseau national interconnecté d'électricité.

### **L'eau du barrage est analysée deux fois l'an**

Toujours au cours de la visite, la délégation a pu découvrir les vannes d'évacuation du trop-

plein d'eau. Au nombre de quatre, ces vannes permettent de déverser l'excédent d'eau du barrage ; et ce, après que les populations riveraines en ont été prévenues par voies radiophoniques (radio Bagré et radio de Bittou), mais aussi par une géante sirène fixée sur la vanne principale et dont le rayon de couverture est de 5km.

Dans la salle de commande (interface entre les machines et le dispatching basé à Ouagadougou), ce sont des équipements électromécaniques (deux géants groupes électrogènes) qui ont été présentés à la délégation de l'ARSE. A propos de ces équipements jugés « vétustes » dont certaines pièces de rechange sont rares, P. Arnaud Ouédraogo, Chef de Service Transport et Distribution au sein de l'ARSE, a révélé qu'il y a un besoin de

au lieu de venir chaque fois avec des jumelles pour regarder de loin le niveau de l'eau ; ce qui peut exposer à des erreurs de lecture et conduire à une mauvaise interprétation qui soit source de catastrophes. Néanmoins, cette eau est rigoureusement analysée en amont et en aval deux fois l'an sur fond de vérification de ses paramètres physico-chimiques.

### **Un excédent d'eau régulièrement évacué depuis 2003**

En tout état de cause, « la production qui émane de la centrale hydroélectrique de Bagré est substantielle ». C'est du moins, ce qu'a laissé entendre la présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma, qui a également révélé que depuis quelques années,



*La Présidente de l'ARSE avec le Chef du service Production hydroélectrique de Bagré, Emmanuel Boyen Dentounda et ses collaborateurs*

modernisation qui permette « d'avoir une certaine fiabilité et une certaine flexibilité dans l'exploitation de la centrale ». Toujours selon lui, ce qu'on peut ajouter comme défaillances, ce sont les mesures du niveau d'eau en aval du barrage. Mais, les responsables de la centrale ont signalé qu'il y a des équipements en cours d'installation, et que d'ici à quelques semaines, ils pourront recevoir les mesures des données à partir du centre de dispatching,

« nous achetons près de 60% de notre consommation d'électricité avec nos voisins, notamment la Côte-d'Ivoire et le Ghana ». Pour réduire cette forte dépendance de l'extérieur, la présidente de l'ARSE dit plaider pour l'acquisition de nouveaux équipements au profit de la centrale de Bagré. « Cette centrale d'électricité, il faut qu'on la garde comme la prunelle de nos yeux », clame Mme Nikiéma. Du reste, dira P. Arnaud Ouédraogo,

«la Côte-d'Ivoire a connu une grande sécheresse en 2020 ; ce qui a impacté le Burkina en termes de délestages. En pareilles situations, on ne peut que compter sur ces genres de barrages ».

Pour sa part, l'équipe technique en charge de l'opérationnalisation de cette centrale dit poursuivre deux principaux objectifs : arriver à maîtriser le débit de l'eau, et à atteindre un niveau optimum d'eau en fin de saison pluvieuse pour pouvoir produire l'électricité durant toute l'année. A en croire M. Dentounda, le niveau de remplissage du barrage fait l'objet quotidiennement de communication à l'attention des populations riveraines.

Toujours selon M. Dentounda, le barrage de Bagré a cette chance d'être sur un bassin versant ; « ce qui fait que très régulièrement nous évacuons un excédent d'eau. Et ce, depuis 2003. L'année passée, on a déversé pratiquement la capacité du barrage ».

### **Un projet de barrage en aval pour retenir l'excédent d'eau**

Malheureusement cette importante quantité d'eau déversée entre au Ghana voisin, selon P. Arnaud Ouédraogo. Il y a lieu, préconise-t-il, « de retenir cet excédent pour produire plus d'électricité ». Dans ce sens, a-t-il confié, « la SONABEL (Société nationale burkinabé d'électricité, Ndlr) a un projet de barrage en aval qui est pris en compte dans un ensemble de projets sous régionaux pilotés par l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine, Ndlr) ».

Aux dires de la Présidente de l'ARSE, cela fait longtemps qu'on parle de ce projet d'aménagement du barrage de Bagré. « Je crois qu'il faut déployer tous les moyens possibles pour réaliser cet aménagement », a-t-elle laissé entendre. L'espoir est permis ; car, révèle P. Arnaud Ouédraogo, ce projet est devenu une priorité pour l'UEMOA et pour le Burkina. Promesse à l'appui, « Nous allons continuer à mener le plaidoyer pour ce que ce projet voit le jour afin d'optimiser l'eau du barrage de Bagré ».

Les centrales hydroélectriques permettent de produire l'électricité à moindre coût. Grâce à un apport maximal - au réseau électrique

national - en provenance de telles centrales, le coût du kilowattheure pourrait baisser pour les consommateurs. Et il se trouve, selon M. Dentounda, que beaucoup de sites hydroélectriques ont été identifiés dans notre pays. « Ce sont des sites qui peuvent produire de petites puissances. Mais si nous arrivons à réaliser tous ces sites, c'est bénéfique pour le Burkina », a laissé entendre M. Dentounda qui « pense fermement que le Burkina a un avenir avec l'hydroélectricité ».

En attendant, M. Dentounda trouve que le passage de l'ARSE est une chance pour sa structure, « parce que sa voix porte à certains endroits où nous ne sommes pas représentés ». Et d'ajouter, « Nous estimons qu'elle peut plaider pour notre cause pour le financement des équipements, et de façon générale, des installations au niveau de la SONABEL ».

### **Poste "132/33 kV", un poste en perte progressive de sa capacité de transport**

Dans cet espoir, Emmanuel Boyen Dentounda et son équipe doivent s'activer quotidiennement à contribuer à la production nationale d'électricité via le poste d'interconnexion de Zano situé à une dizaine de kilomètres de Tenkodogo sur la voie menant à Bittou. Ce poste a accueilli la délégation de l'ARSE durant l'après-midi du 10 août 2021.

Fonctionnel depuis 1993, ce poste baptisé "132/33 kV" a pour principale mission « d'envoyer le courant à Ouagadougou et servir les zones proches ». C'est du moins, ce qu'a confié Boureima Dabré, agent au niveau de ce poste. A en croire M. Dabré, ce poste a une capacité de transport de 132 000 volts d'électricité. Ce qui représente une production cumulée des barrages de Bagré et de la Kompienga. Et grâce à sa capacité de desserte sous les manipulations de trois agents, les régions du Centre-est (en dehors de Bagré et Zabré alimentés par la centrale de Bagré), de l'Est et certaines localités de la région du Plateau central (Zorgho, Mogtédou) sont alimentées par le courant électrique.

A en croire M. Dabré, il y a beaucoup d'appareils de ce poste qui ne fonctionnent plus ; conséquence, « La puissance qu'on transportait n'est plus ça ». Ce qu'atteste P. Arnaud Ouédraogo à la suite d'une visite guidée sur le poste qui, selon lui, dispose d'équipements de

commande électromécaniques vétustes. De son avis aussi, « ce sont des équipements qui ont besoin d'être modernisés afin que le poste puisse être commandé vraiment avec une certaine flexibilité à distance par le dispatching ».

### La Coopel de Gngangdin, un bon exemple

C'est grâce à ce poste "132/33 kV" que le village de Gngangdin (situé à une trentaine de kilomètres de Tenkodogo sur la voie menant à Bittou) est éclairé par l'énergie électrique. La délégation de l'ARSE y est allée au constat en fin de matinée le 10 août dernier où son premier acte a consisté en une visite de courtoisie au Cheick Mohamed Maïga.



*La Présidente de l'ARSE avec à sa droite le Président de la Coopel de Gngangdin, Salif Sana*

Cette électrification a été rendue possible depuis 2017 par la Coopérative d'électricité (Coopel) locale portée activement par une équipe de dix personnes dont deux femmes avec à sa tête Salif Sana, et qui a obtenu une ligne électrique auprès de l'agence SONABEL à Bittou.

Avec ses 240 abonnés, cette Coopel a fortement contribué à l'amélioration de la physionomie de Gngangdin dont certains habitants ont le sentiment d'être en ville au regard des commodités liées à la disponibilité de l'électricité. Bien d'autres potentiels abonnés, semble-t-il, frappent à la porte de la Coopel, mais l'actuel transformateur ne permet pas de donner une suite favorable à leur demande.

Grâce à son organisation et à son fonctionnement rigoureux, à ses abonnés et à l'accompagnement du fermier Remi Zoungana, cette Coopel réalise mensuellement des

recettes de l'ordre d'un million cinq cent mille francs CFA. Ce qui lui permet de couvrir ses charges et d'épargner d'importants bénéfices; toute chose qui fait dire à la Présidente de l'ARSE que « Gngangdin est un bon exemple ». Mais, dira en outre la Présidente de l'ARSE à la suite d'échanges avec Salif Sana assisté de ses camarades, « cette coopération a besoin d'un nouveau transformateur ; car celui dont il dispose ne suffit plus pour servir l'électricité à tous ceux qui la demandent. Elle a aussi besoin de personnels techniques ».

### Bientôt des rapports de plaidoyer

Signalons qu'en plus de cette coopérative, le Burkina compte à ce jour plus de 300 Coopel répartis sur le territoire national. La prolifération de ces coopératives fait suite, rappelle la Présidente de l'ARSE, à l'ouverture depuis 2007, du secteur de l'électricité à la concurrence. C'est toujours dans cette dynamique que six licences ont été attribuées à des producteurs privés indépendants d'électricité en 2020.

Mais la plupart de ces coopératives dont celle de Gngangdin, ne disposent pas encore de concession de service public dont la délivrance incombe au Ministre en charge de l'énergie. Et très peu d'entre elles sont parfaitement viables. Toutefois, celle de Gngangdin fait largement exception en matière de viabilité même si elle est parfois confrontée à des difficultés de recouvrement, selon le fermier Rémi Zoungana dont l'accompagnement consiste en la gestion technique, financière, comptable et fiscale de la coopérative. Avant de prendre congé des dirigeants de cette coopérative exemplaire, Mariam Gui Nikiéma les a invités saisir l'ARSE toutes les fois qu'elle rencontrerait des difficultés de fonctionnement.

A noter qu'à l'issue de cette visite programmée en prévenant les structures concernées, l'ARSE va adresser un rapport assorti de suggestions à chaque opérateur. Au-delà, le rapport annuel à soumettre au Premier ministre fera mention de cette visite qu'a effectuée pour la première fois la Présidente de l'ARSE qui a tenu à exprimer non seulement sa satisfaction pour les constats faits, mais aussi ses encouragements à l'endroit des acteurs rencontrés.

**Fulbert Paré**

## RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

### L'ARSE reçoit cinq nouvelles compétences

*Dans le cadre de l'opérationnalisation de ses services, l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a recruté cinq nouvelles compétences destinées au renforcement de ses effectifs. Afin de leur ouvrir les portes de leur nouvelle structure, une cérémonie officielle a été organisée à leur intention le vendredi 17 septembre 2021, au siège de l'institution à Ouagadougou.*



*La Présidente, Mariam Gui Nikiéma (3ème à partir de la droite), posant avec le nouveau personnel*

Ils sont au nombre de cinq. Il s'agit d'un ingénieur électromécanicien, d'un ingénieur économiste-statisticien, d'un comptable, d'une secrétaire et d'un chauffeur. Ces cinq compétences ont effectué leur entrée officielle à l'ARSE le vendredi 17 septembre 2021. Présentation du nouveau personnel aux devanciers, présentation des missions de l'ARSE, remise symbolique de documents, message de bienvenue, photo de famille, ont ponctué la cérémonie qui a été présidée par la présidente de l'institution, Mariam Gui Nikiéma. « La présente cérémonie qui est organisée à votre intention se veut sobre mais solennelle. Elle a surtout une portée à la fois humaine,

professionnelle et managériale », a indiqué la Présidente de l'ARSE s'adressant aux cinq agents entourés de leurs devanciers. « Nous avons voulu de cette cérémonie pour vous féliciter, chacune et chacun de vous, pour votre brillant succès au test de recrutement que nous avons organisé ; car nombreux au départ, vous êtes celles et ceux qui sont retenus à la fin du processus », a ajouté Mme Nikiéma.

Poursuivant son propos, la Présidente a indiqué qu'au-delà des félicitations, « nous voulons vous souhaiter la bienvenue chez vous, à l'ARSE, la maison commune, celle de la régulation de l'énergie et vous rassurer que

## Actualités



*Remise symbolique des documents par la Directrice des Affaires administratives et financières, Mme Lydie A. Baba Moussa/Gyebré (à gauche)*

vous pouvez compter sur tout le personnel que vous y avez trouvé, vos collègues ». Former une famille où chaque membre compte, c'est cela notre ambition. Car, ensemble, dans la concorde, la collaboration, le respect, l'écoute et l'accompagnement mutuel, nous réussissons

les missions qui nous sont assignées par les autorités de notre pays », a-t-elle souligné.

L'ingénieur électromécanicien Arnaud P. Ouédraogo, l'ingénieur économiste-statisticien Théophile Kabré, la comptable Assita Sérémé, la secrétaire Adiaratou Tapsoba et le chauffeur Michael Bonkougou ont quant à eux exprimé leur renaissance à l'endroit de la Présidente pour cette cérémonie qui leur est dédiée. Ils ont surtout tenu à affirmer leur volonté d'appartenir à l'ARSE, cette famille qu'elle et leurs devanciers ont su bâtir et d'y jouer pleinement leur rôle en apportant leur contribution à son renforcement et à son affermissement. La cérémonie a pris fin après la photo de famille suivie d'un cocktail de bienvenue.

**Alban Kini**



## RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST **Les spécialistes en communication outillés pour mieux jouer leur rôle**

*Les responsables des services de communication des organes de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO ont bénéficié d'une session de formation, du 29 septembre au 2 octobre 2021, à Akossombo, au Ghana. L'initiative est de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) et fait suite à la mise en place en mars 2019 dans la capitale ghanéenne du réseau des spécialistes en communication de l'ARREC.*



*Le Président de l'ARREC, Professeur Honoré Bogler avec à sa gauche, le Représentant résident de la Commission de la CEDEAO au Ghana, M. Baba Gana Wakil*

A l'ouverture des travaux ce 29 septembre 2021, le Président de l'ARREC, Professeur Honoré Bogler, a indiqué que cette session de formation vise à renforcer les capacités des spécialistes en communication en leur permettant de s'approprier les fondamentaux de la régulation du secteur de l'électricité. Ainsi, durant quatre jours, les participants venus de onze pays de l'espace CEDEAO ont suivi des enseignements dont les thématiques ont porté sur l'évolution du secteur de l'électricité et les différents types d'organisation du marché, les rôles des institutions, la responsabilité de l'ARREC en tant que Régulateur régional,

les principes fondamentaux de la régulation des services publics, les fondamentaux de la régulation technique, les fondamentaux de la régulation économique, les consultations des parties prenantes, la réalisation des enquêtes de satisfaction, l'intégration du genre et l'accès à l'énergie.

Pour le président de l'ARREC, « les spécialistes en communication que vous êtes, comptez beaucoup pour l'ARREC et le WAPP (West African Power Pool, en français, Système d'échanges d'énergie électrique Ouest africain) ».



*Une vue des participants*

Il a ajouté que « le développement du marché a connu une accélération ces dernières années », et n'eût été la Covid-19, la deuxième phase aurait pu être lancée, a-t-il souligné.

### **Les communicateurs pour passer le message**

« L'ARREC et le WAPP travaillent main dans la main pour rattraper le retard. Dans ce travail qui est en cours, l'adhésion de toutes les parties prenantes est une dimension pour la réussite et le caractère durable du marché », a indiqué le président. Et de se demander : « qui mieux que les communicateurs avertis peuvent accompagner cette adhésion ? ». Pour lui, c'est cela le souci qui a milité en faveur de la création du réseau et le renforcement des capacités de ses membres.

A en croire le Pr Honoré BOGLER, l'ARREC compte sur ce réseau et ses membres pour passer le message neutre et juste

aux partenaires du marché. Il reconnaît que « le secteur de l'électricité est un domaine sensible et la moindre information mal utilisée est dangereuse, d'où la présente formation pour pouvoir passer la bonne information ».

Au terme des quatre jours de formation, le président de l'ARREC considère que le bilan est entièrement satisfaisant. Et pour leur part, les participants ont salué l'initiative. Pour eux en effet, l'atelier a largement répondu à leurs attentes et leur a permis de renforcer leurs capacités sur une meilleure connaissance de l'ARREC et des enjeux liés au marché régional de l'électricité. C'est à juste titre qu'ils ont formulé des « respectueux et chaleureux remerciements » à l'endroit du Président, des Conseillers et des Experts de l'ARREC pour cette initiative et renouvelé leur engagement à renforcer leur contribution à la visibilité des activités du régulateur régional en vue de la réussite de la mise en œuvre du marché régional de l'électricité.

**Alban Kini**



*Photo de famille à la fin de la formation*

## COMPACT II DU BURKINA FASO

### L'ARSE échange avec une mission du MCC

*La salle de réunion de l'Unité de Coordination de la Formulation (UCF) du Second Compact du Millennium Challenge Corporation (MCC) a accueilli le jeudi 21 octobre 2021 une rencontre de travail entre le Cabinet Tetra Tech (chargé de l'appui à la préparation de l'entrée en vigueur du Second Compact) et l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). Présidée par le Coordonnateur de l'UCF, Docteur Tambi Samuel Kaboré, la rencontre visait à faire l'état d'avancement des projets du Compact II.*



*Le Coordonnateur de l'UCF, Docteur Tambi Samuel Kaboré (milieu)*

La rencontre avec l'ARSE a principalement porté sur l'état de mise en œuvre des conditions préalables à l'entrée en vigueur du Compact et du contrat 4 intitulé « Renforcement des capacités de l'ARSE ». Ce contrat comprend le diagnostic de la situation de l'ARSE, la mise à jour/développement du plan stratégique de la structure, le plan de renforcement des capacités, l'étude du coût de service et détermination du tarif (méthodologie, structure, grille, évaluation d'impacts), le développement d'un plan multi-annuel tarifaire, l'appui dans la mise en œuvre de la première révision tarifaire pour les 2 premières années.



*La Présidente de l'ARSE, Mme Mariam Gui Nikiéma (3ème à partir de la gauche)*

La mission s'est également penchée sur les appuis en cours apportés par d'autres PTF en soutien à l'ARSE ; une situation que la Présidente Mariam Gui Nikiéma et ses collaborateurs ont exposée à l'attention de la délégation. A la fin de la séance, le chef de mission, Arai Monteforte, a dit sa satisfaction de la qualité des échanges et salué l'engagement de la Présidente à garantir la contribution de l'ARSE à la réalisation des projets du Second Compact en général et ceux concernant sa structure en particulier.

Le Coordonnateur de l'UCF a pour sa part remercié la Présidente Nikiéma pour sa disponibilité et la qualité de sa collaboration et émis le souhait que cela se poursuive pour la suite du processus de mise en œuvre du Compact. Pour la Présidente de l'ARSE, « à la lumière des échanges, le processus du Second Compact se poursuit normalement, toute chose qui augure d'un avenir radieux du secteur de l'énergie au Burkina ».

**Fulbert Paré**

## LA PRÉSIDENTE DE L'ARSE REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE L'AECF



*M. Kariuki Waweru,  
Gestionnaire du REACT SSA (à droite)*

La Présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), Mariam Gui Nikiéma, a reçu en audience le mercredi 06 octobre 2021 le Gestionnaire du Programme sur les Energies Renouvelables et l'Adaptation aux Technologies Climatiques en Afrique Subsahariennes (REACT SSA), M. Kariuki WAWERU.

Expliquant l'objet de sa visite, M. WAWERU a signifié que des changements notables sont intervenus au niveau de la gouvernance du programme ; des changements qui l'ont porté à la tête du programme REACT SSA. Aussi, la présente audience a pour but de servir de cadre pour échanger avec la Présidente sur l'évolution du projet de partenariat initié entre son organisation et l'ARSE.



*La Présidente Mariam Gui Nikiéma à droite.*

Toutefois, « nous voulons reprendre le dossier là où il était et poursuivre le processus de sa finalisation à son terme », a rassuré M. WAWERU.

La Présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma a mis à profit cette rencontre pour féliciter son hôte pour sa nomination et signifié toute sa reconnaissance pour cette démarche qui rassure quant à la poursuite du processus de finalisation du document de partenariat initié avec ses prédécesseurs. Fort de ces engagements, les deux personnalités, entourées de leurs collaborateurs respectifs, ont fait l'état des lieux du dossier et abordé des sujets divers.



*Photo de famille à la fin de l'audience*

REACT SSA est financé par l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) et fournit du financement, de l'assistance technique, de la facilitation des investissements et de l'appui aux politiques et à la réglementation aux entreprises innovantes dans le domaine des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la facilitation de sa politique et de son plaidoyer en faveur de ses obligations, l'AECF s'est engagé à renforcer la capacité des institutions publiques et des ministères à s'acquitter plus efficacement de leurs missions. C'est ainsi que cette agence et l'ARSE ont eu des échanges qui ont permis d'engagement un processus de mise en place d'un partenariat visant à renforcer les capacités de l'ARSE avec des effets impactant le secteur privé et l'environnement des énergies renouvelables au Burkina Faso.

**Alban Kini**

## Passation de services à la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'ARSE

**Le nouveau Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAAF) de l'ARSE a pris service le mardi 23 novembre 2021. Il a été installé dans ses fonctions par la Présidente de l'ARSE au cours d'une cérémonie dans les locaux de la structure.**



*La Présidente Mariam Gui Nikiéma a présidé la cérémonie de passation de services*

Pour compter du mardi 23 novembre 2021, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie a un nouveau Directeur en charge des affaires administratives et financières. Recruté à l'issue d'un test ouvert à cet effet, Robert T. Zoungrana, Gestionnaire financier, remplace à ce poste Lydie Apolline Baba Moussa/Gyebré. C'est la Présidente de la structure Mariam Gui Nikiéma qui a officié la cérémonie en présence de ses collaborateurs.

Lecture de l'acte de nomination, lecture et signature du procès-verbal de passation de services, allocutions des DAAF sortant et entrant, félicitations des collègues ont été les temps forts de cette cérémonie.

Dans son message à l'endroit du nouveau DAAF, la Présidente lui a adressé ses vives félicitations et s'est dit confiante quant aux capacités de celui-ci à relever les défis liés à cette fonction, pour avoir occupé jusque-là le

poste de Chef du Service Comptabilité au sein de la DAAF.

Pour sa part, le nouveau DAAF a tenu à rassurer la Présidente de son engagement à bien accomplir ses missions afin que l'ARSE puisse réussir au mieux les siennes. Pour ce faire, il a demandé l'accompagnement de sa prédécesseure compte tenu de ses expériences de cette responsabilité. Une demande qui a reçu un écho favorable surtout que, « je change de poste, mais pas de structure », a rassuré Madame Baba Moussa/Gyébré.

En effet, après plus de 8 années passées à la tête de la DAAF, Lydie Apolline Baba Moussa/Guebré, Gestionnaire comptable, occupe désormais la fonction d'Auditrice au sein de l'ARSE. Une fonction à laquelle elle accède à l'issue également d'un test de recrutement. Elle a été installée dans ses nouvelles fonctions par la Présidente Nikiéma qui lui a adressé ses vives félicitations et ses vœux de succès.



*Madame Baba Moussa/Guébré  
DAAF sortante*



*Monsieur Robert T. Zoungrana  
DAAF entrant*

## FONDEMENT DE LA RÉGULATION

### L'ARSE renforce les connaissances de ses acteurs légaux

*L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a organisé du 29 novembre au 1er décembre 2021, un atelier de formation de ses acteurs légaux. L'objectif recherché était de renforcer leurs connaissances sur les concepts et fondements de la régulation.*



*La Présidente de l'ARSE, Mme Mariam Gui Nikiéma (milieu) rappelé le but de la rencontre avec les acteurs*

Durant trois jours, précisément du 29 novembre au 1er décembre 2021, des acteurs du secteur de l'énergie électrique au Burkina Faso ont bénéficié d'une formation. C'était à l'occasion d'un atelier de formation sur les concepts et fondements de la régulation. L'initiative est de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE).

Au cours de l'atelier les participants ont abordé principalement les thèmes tels que « Les acteurs du secteur de l'énergie au Burkina Faso », « la régulation du secteur de l'énergie : concepts et fondements », « La présentation générale de l'ARSE ». Ils ont aussi évoqué « La présentation des directions opérationnelles de l'ARSE », « Les informations générales sur le marché régional de l'électricité de la CEDEAO » et « Les perspectives du marché régional de l'électricité de la CEDEAO ». « Cette formation a pour objectifs de renforcer vos capacités en vous permettant d'appréhender les concepts et les fondements de la régulation, les missions,

attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSE », a déclaré la présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma, à l'ouverture des travaux.

Mme Nikiéma a ajouté que la formation devrait permettre d'informer, de sensibiliser les acteurs sur les missions et le rôle d'un régulateur dans le secteur de l'énergie. Pour la présidente de l'ARSE, le but de la rencontre avec les acteurs est de promouvoir les activités du secteur énergie. « Nous travaillons pour l'atteinte du même objectif à savoir produire l'électricité en quantité et en qualité et faciliter l'accès des populations et des autres usagers à une électricité fiable et moins chère », a-t-elle indiqué.

Pour sa part, le directeur des affaires juridiques et du contentieux de l'ARSE, Léonard Sanon a expliqué que les enjeux sont énormes pour tous les acteurs du secteur. « Cette activité s'inscrit dans la dynamique de les (acteurs) informer, les sensibiliser sur les missions, le rôle d'un régulateur dans un secteur comme



*Les participants ont renforcé leurs capacités opérationnelles durant les trois jours de formation*

celui de l'énergie », a mentionné M. Sanon. Pour lui, le régulateur a pour mission de veiller au respect par les acteurs de l'application des textes législatifs et réglementaires du secteur de l'énergie. Il a aussi informé que le régulateur a pour autre mission de protéger les intérêts des acteurs qui sont les opérateurs publics et privés et les droits des consommateurs. Créée en 2007, l'ARSE est chargée de réguler les activités de production, d'exploitation, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national. En vue de la prise en compte de l'évolution du secteur

de l'énergie principalement sur les plans juridique, économique et technique, et en plus de sa qualité de membre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Burkina Faso a procédé à la révision de son cadre juridique de l'énergie par l'adoption de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie. Cette loi apporte de nombreuses innovations au régime juridique régissant le secteur de l'énergie en raison des enjeux et du contexte national et régional de l'électricité.

**Alban Kini**

**Le Régulateur de l'énergie,  
diffuser l'information sur ARSE  
et le secteur de l'Energie**

## RENFORCEMENT DE LA VISIBILITE MEDIATIQUE DE L'ARSE

### Un atelier pour fixer le cap

*Dans la perspective de renforcer et entretenir sa visibilité médiatique, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a animé un atelier d'information et de formation au profit d'une trentaine de journalistes et de communicateurs exerçant dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre et du Centre-ouest. C'était du 20 au 22 décembre 2021 à Koudougou, chef-lieu de la région du Centre-ouest.*



*La Présidente de l'ARSE Mariam Gui Nikiéma avec à sa droite, le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux Léonard Sanon et, sa gauche, le Directeur des Services Economie et Tarification Ahmed Y. Ouédraogo*

La cérémonie d'ouverture de cet atelier a été marquée par le discours de Mme Mariam Gui Nikiéma, Présidente de l'ARSE. Cette dernière, dira Mme Nikiéma, est une « autorité administrative indépendante » créée en 2007, « rattachée au Cabinet de la Primature et jouissant de l'autonomie financière » avec comme mission « de réguler les activités de production, d'exploitation, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national ». La mission de régulation du secteur de l'Energie lui est ainsi dévolue.

Pour mener à bien cette mission axée sur une notion (régulation) « qui a besoin d'être élucidée et expliquée », l'ARSE a entrepris de s'investir dans l'exécution d'un plan d'action d'information et de formation au profit d'un certain nombre d'acteurs. D'où, à la suite d'acteurs des Coopératives d'électricité sensibilisés le 1er décembre dernier, l'atelier de trois jours à Koudougou pour permettre aux

journalistes d'être outillés de sorte à pouvoir informer et sensibiliser sur la régulation de l'énergie au Burkina Faso et au sein de l'espace CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

#### Des exposés, mais aussi des échanges...

A l'occasion, plusieurs thématiques ont fait l'objet d'exposés de la part des directeurs opérationnels de l'ARSE. Il s'agit de la présentation des « acteurs du secteur de l'énergie au Burkina Faso », de la « régulation du secteur de l'énergie : concepts et fondements », de la « Présentation générale de l'ARSE », de la « Présentation des directions opérationnelles de l'ARSE », des « Informations générales sur le marché régional de l'électricité de la CEDEAO », des « Perspectives du marché régional de l'électricité de la CEDEAO ». L'occasion a également été marquée par la diffusion d'un « film documentaire sur les 10 ans de l'ARSE ».

Sur tous ces exposés, des échanges (questions/réponses, commentaires, ...) ont été menés. De ces échanges, il est ressorti, entre autres, que l'ARSE doit veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au secteur de l'énergie, à la préservation des intérêts des consommateurs ou usagers du service public de l'énergie, à la protection des droits des acteurs du secteur de l'énergie, au règlement des litiges dans le secteur de l'énergie qui opposent les acteurs de ce secteur, à l'équilibre économique et financier du secteur de l'énergie dans sa globalité. L'ARSE s'investit aussi, depuis plusieurs années, pour l'effectivité du marché régional CEDEAO d'électricité ; un marché qui encadre déjà l'importation d'électricité du Ghana et de la Côte-d'Ivoire. Le fonctionnement optimal de ce marché pourrait, selon les responsables de l'ARSE, permettre à notre pays d'acquérir l'électricité à moindre frais auprès d'autres pays de l'espace communautaire ouest-africain.

### **Un atelier clôturé sur des notes de satisfaction et d'espoir**

Ces échanges ont également permis aux journalistes de savoir que l'ARSE est confrontée à une insuffisance de personnels et de ressources financières. Mais ses premiers responsables s'investissent du mieux qu'ils peuvent aussi bien à Ouagadougou qu'à l'intérieur du pays et au sein des instances régionales de régulation de l'électricité. Ils nourrissent l'espoir que ces difficultés pourront être dissipées dans un futur relativement proche ; et ce, grâce notamment à un décret

signé le 14 décembre dernier et à l'entrée en jeu du programme MCC (Millenium Challenge Account). Dans la même perspective de lendemains meilleurs, l'ARSE envisage entretenir un partenariat dynamique avec les organes de presse qui voudraient bien l'accompagner pour donner plus de visibilité à ses actions de soutien au développement du secteur de l'électricité, de défense des intérêts des usagers de l'électricité aussi bien au niveau national qu'au sein des instances de la CEDEAO et au-delà, de promotion et d'organisation de la concurrence entre les opérateurs du secteur de l'électricité.

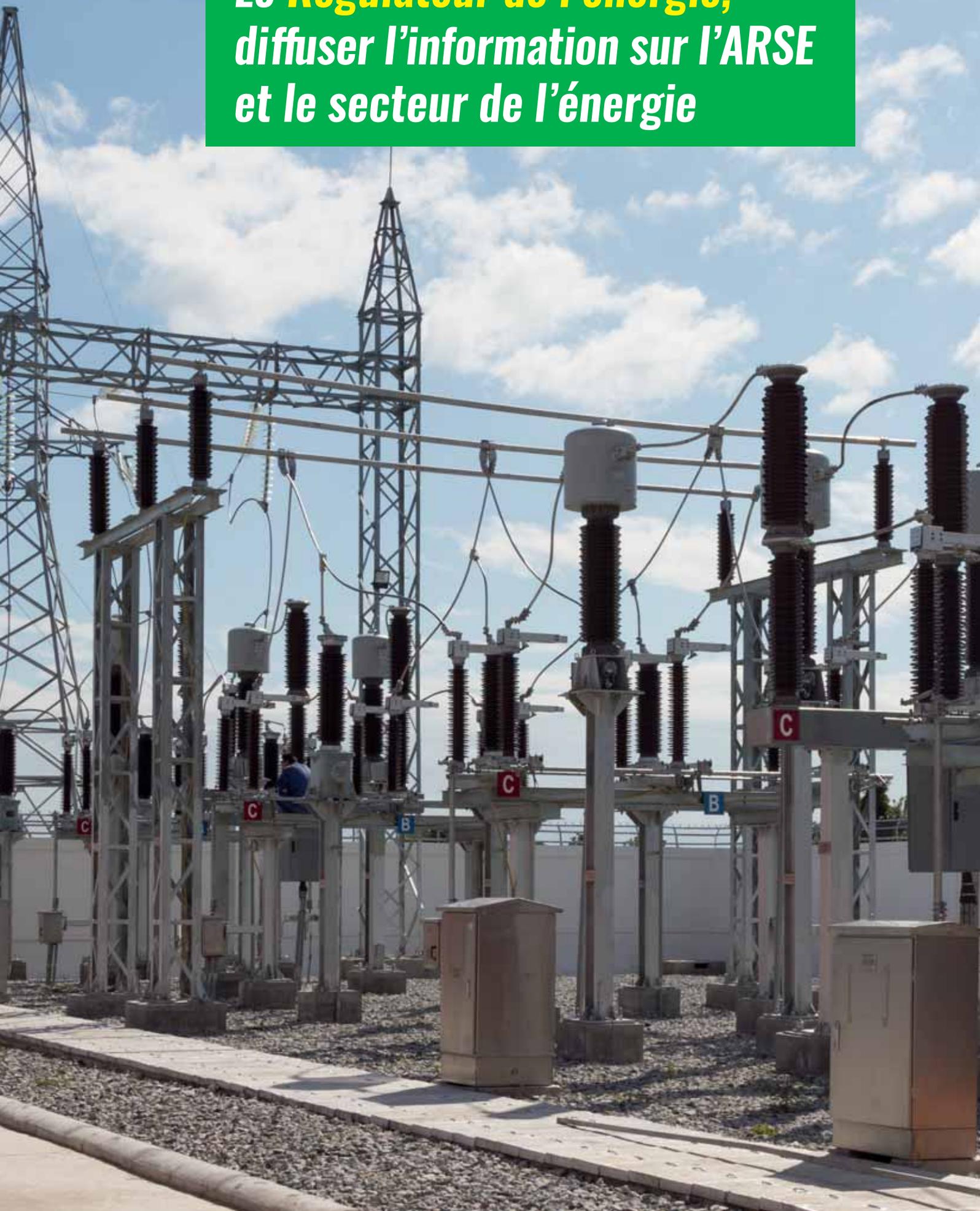
En attendant, lors de la cérémonie de clôture de l'atelier de Koudougou, la Présidente de l'ARSE a laissé entendre, à l'endroit des participants : « J'ai noté avec beaucoup de satisfaction votre intérêt pour ces sujets au regard non seulement de votre assiduité durant ces trois jours mais aussi et surtout des questions combien pertinentes qui ont suivi toutes ces communications ». Et d'ajouter, « Sachez que ces trois jours passés avec vous ont été pour nous des moments de partages et d'échanges sur la thématique de la régulation et des missions de l'ARSE et je voudrais vous en féliciter ». Mme Nikiéma a également dit fonder un espoir sur les journalistes, « celui de compter sur vos écrits inspirés des informations reçues et surtout des connaissances acquises lors de cette formation pour nous accompagner dans l'information de vos lecteurs, auditeurs et téléspectateurs sur la régulation et les missions de l'ARSE ».

**Fulbert Paré**



*Photo de famille avec les participants à la fin de la formation*

***Le Régulateur de l'énergie,  
diffuser l'information sur l'ARSE  
et le secteur de l'énergie***



## LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ



***La libéralisation du secteur de l'électricité au Burkina Faso a été consacrée par l'adoption de la loi n°027-2007/AN avec comme champ d'application la réglementation du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso.***

Dans le cadre de la réforme du sous-secteur de l'électricité, la loi précitée a été modifiée le 17 décembre 2012 en prévoyant une segmentation du sous-secteur de l'électricité dont le premier segment a été octroyé à l'opérateur historique (la SONABEL) et le second segment à l'électrification rurale financée par le Fonds de développement de l'électrification (FDE).

Le 20 avril 2017, une nouvelle loi n°014-2017/AN portant la réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso a été adoptée par l'Assemblée Nationale excluant de son champ d'application les hydrocarbures d'origines fossiles et supprimant la segmentation et le système d'acheteur unique prévus dans la loi du 17 décembre 2012.

Afin de faciliter la compréhension de

certaines notions, cette loi n°014 a défini des terminologies. Ainsi, elle définit la concession de service public ou concession comme étant la convention de délégation de gestion du service public par laquelle le maître d'ouvrage, appelé autorité concédante, permet à un opérateur, appelé concessionnaire, de développer et/ou d'exploiter des installations de production et/ou de transport et/ou de distribution et/ou de vente d'énergie électrique en vue de satisfaire les besoins du public pour une durée fixée et dans des conditions prévues à ladite convention.

La concession de distribution est l'acte juridique délivré par l'Etat ou toute autre entité désignée par l'Etat à un opérateur qualifié ayant été sélectionné pour exercer des activités de distribution d'énergie.

Un titre est un agrément, une autorisation, une déclaration, une licence ou une concession, destiné à la production, le transport, la distribution, l'importation et l'exportation, délivré à un opérateur ou acteur du secteur de l'énergie par le ministère en charge de l'énergie ou les collectivités territoriales.

Concernant particulièrement le titre de concession, des dispositions législatives et réglementaires organisent sa délivrance et son fonctionnement.

### **I- Le cadre législatif de la concession de service public de l'électricité au Burkina Faso**

La concession de service public de l'électricité est régie au Burkina Faso par les dispositions de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

Cette loi définit le domaine de l'électrification rurale comme étant l'ensemble des

périmètres relevant du domaine des collectivités communales et dont la gestion est assurée par toute structure ayant obtenu une concession ou une autorisation conformément aux textes en vigueur.

Aux termes des dispositions de l'article 11 de la loi précitée, les personnes physiques, les structures coopératives et associatives d'électricité, les structures privées délégataires du service public en milieu rural sont chargées d'assurer les missions de service public dans les localités objet de leur concession. Elles sont encadrées par l'agence en charge de l'électrification rurale et sous le contrôle de l'autorité de régulation.

Ainsi, conformément à la loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie, les collectivités territoriales en tant qu'acteurs du secteur de l'énergie, ont pour missions :

- ▶ de donner un avis sur les plans d'électrification dans les communes et régions ;

- ▶ de participer à l'élaboration du schéma directeur communal et régional d'électrification ;

- ▶ de participer à l'élaboration du schéma national d'électrification ;

- ▶ d'élaborer et mettre en œuvre les plans locaux de production, de distribution et d'efficacité énergétique ;

- ▶ de créer et de gérer des infrastructures énergétiques ;

- ▶ de réaliser et de gérer l'éclairage public ;

- ▶ d'octroyer des concessions.

Les agréments, les autorisations, les licences et les contrats de concession prévus par la loi ci-dessus indiquée déterminent l'étendue des obligations de service public.

Toute sujétion de service public non prévue dans les agréments, autorisations, les licences et les contrats de concession, donne lieu à rémunération par l'Etat, après avis de l'ARSE.

Concernant l'activité de distribution de l'énergie électrique, les articles 44, 45, 46 et 47 de loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie disposent que les installations de distribution de l'électricité sont réalisées et exploitées par toute personne physique ou morale de droit privé ou public. Les opérateurs de systèmes de distribution sont soumis aux obligations du service public, notamment celle de fournir de l'électricité à toute personne physique ou morale établie sur le territoire qu'ils desservent, suivant les conditions fixées dans leurs cahiers des charges. Aux fins d'exécution de cette mission de service public de l'électricité, les opérateurs sont tenus à l'obtention préalable du titre d'autorisation ou de concession délivré par les autorités compétentes après avis simple de l'agence en charge de l'électrification rurale et avis conforme de l'ARSE.

### **II- Le cadre réglementaire de la concession de service public de l'électricité au Burkina Faso**

En plus de la loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie, des dispositions réglementaires précisent les modalités relatives à la concession de service public de l'électricité au Burkina Faso.

Il s'agit particulièrement du décret n°2017-1011/PRES/PM/ME du 26 octobre 2017 portant fixation des seuils de puissance relatifs aux titres d'exploitation de la production et les limites de rayon de couverture relatifs aux titres d'exploitation de la distribution. Aux termes des dispositions de l'article 8 de ce décret, sont placés sont le régime de la concession, l'établissement et l'exploitation des réseaux de distribution

qui approvisionnent en électricité les clients dans un rayon de couverture géographique supérieur à un (01) kilomètre.

Par ailleurs, le décret n°2018-569/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA/MATD du 10 juillet 2018 portant adoption d'un cahier des charges applicable au concessionnaire de distribution d'électricité au Burkina Faso, précisent les droits et les obligations du concessionnaire.

Au titre des principaux droits du concessionnaire de l'électricité, l'on retient que :

➤ le concessionnaire bénéficie d'un droit exclusif d'assurer le service public de la distribution de l'énergie électrique sur le périmètre de la concession;

➤ l'Etat ou la collectivité territoriale compétente confère au concessionnaire, le droit exclusif d'établir, d'exploiter et d'entretenir dans le périmètre concédé, soit au-dessus soit en dessous des voies publiques et de leurs dépendances, tout ouvrage ou canalisation de l'énergie, en se conformant aux conditions du cahier des charges et aux règlements de voirie en vigueur;

➤ le concessionnaire perçoit, pour la vente de l'électricité, une rémunération fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Concernant les principales obligations du concessionnaire, l'on retient que :

➤ le concessionnaire doit établir, exploiter, maintenir et développer les ouvrages nécessaires à la distribution de l'électricité et à l'exploitation de la concession;

➤ sans préjudice des droits exclusifs que lui confère sa concession, le concessionnaire ne peut s'opposer à l'établissement d'ouvrages pour le

réseau de transport d'énergie électrique, les besoins des clients éligibles et les producteurs et auto-producteurs d'énergie électrique;

➤ le concessionnaire assume la responsabilité de l'ensemble des ouvrages du service concédé ainsi que leur exploitation;

➤ le concessionnaire doit établir un programme d'investissement prévisionnel quinquennal glissant de l'ensemble des mesures et travaux qu'il soumet à l'autorité concédante qui dispose d'un délai d'un mois pour faire connaître ses observations;

➤ le concessionnaire a l'obligation, pendant toute la durée de la concession, d'assurer le service concédé dans les meilleures conditions de continuité et de qualité sur l'ensemble du périmètre de la concession.

En conclusion, au regard de l'importance de l'électricité pour le développement socio-économique de notre pays en général et des collectivités territoriales en particulier, nous formulons les recommandations ci-après:

➤ l'octroi de concessions aux acteurs du secteur de l'énergie en exercice et non détenteurs de titres d'exploitation pour une conformité à la réglementation en vigueur;

➤ la nécessité de contrôle de l'exécution des concessions de service public par l'ARSE;

➤ la nécessité de renforcement de l'assistance de l'Agence Burkinabé de l'Electrification Rurale (ABER) à l'endroit des concessionnaires de service public d'électricité en milieu rural.

**Léonard SANON**

Directeur des affaires juridiques et du contentieux de l'ARSE

## L'ARSE, DIX ANS APRÈS

**L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE), nonobstant sa jeunesse (comparativement à des structures similaires), constitue une référence dans la sous-région ouest africaine. Elle fait l'objet d'admiration au niveau de l'Autorité de Régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC). A l'occasion de ses dix ans d'existence opérationnelle, la Direction de la communication et de la documentation de l'ARSE a réalisé un film documentaire, en partenariat avec le Service d'information du gouvernement (SIG) du Burkina Faso. La production du film a concerné également une série de visites de terrain. C'est ce qui ressort dans la synthèse ci-après.**

Suite au déficit énergétique qu'ont vécu de nombreux pays de la sous-région ouest africaine dont le Burkina Faso, en 2007, le gouvernement burkinabè a décidé de la libéralisation de la production de l'Énergie, en ouvrant ce segment au privé. Cela a, par conséquent, nécessité la prise en compte des principes et règles de gestion y afférents.

A cet effet, de nombreuses innovations institutionnelles ont été opérées et parmi lesquelles figure la création de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE). Personne morale de droit public ayant le statut d'autorité administrative indépendante rattachée à la Primature et jouissant de l'autonomie financière, l'ARSE est chargée de réguler les activités de production, d'exploitation, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national.



*Le Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières, Dr Bachir Ismael Ouédraogo*

La création de l'ARSE a été suscitée suite à la libéralisation et l'entrée de particuliers dans le secteur de l'énergie, selon le ministre



*La Présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma*

de l'Énergie, des Mines et des Carrières, Dr Ismaël Bachir OUEDRAOGO. Qui dit retour sur investissement, parle de régulation et d'organisation, ajoute-il.

Cette création répond également à un souci de veiller à l'application des textes qui régissent le secteur de l'énergie en faveur de l'opérateur et du consommateur, a martelé la présidente de l'instance de régulation de l'énergie, Mariam Gui NIKIEMA. L'objectif visé à travers la loi 027 du 20 mai 2007 adoptée par l'Assemblée nationale portant réglementation générale du sous-secteur de l'électricité est d'ouvrir le secteur à la concurrence, en vue de remédier au déficit d'électricité, toute chose qui va créer les conditions de développement socioéconomique durable, a expliqué la présidente de l'ARSE.

### De nombreuses actions posées

L'ARSE a mené de nombreuses actions entrant dans le cadre de la bonne gouvernance du secteur de l'énergie au Burkina Faso. Dix

ans après, les acteurs se prononcent sur le parcours de cette institution.

Pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières, la mise en place de cette structure de régulation donne une certaine confiance aux investisseurs privés dans la mesure où elle a pour missions, entre autres, de protéger leurs intérêts.



*Le Directeur Général de la SONABEL,  
Baba Ahmed Coulibaly*

Une protection qui prend en compte la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL), principale fournisseuse de ce « jus » au Burkina Faso. Son Directeur général, Baba Hamed COULIBALY, estime que l'ARSE est un bon compagnon, car elle cherche à savoir en permanence la qualité de service de la SONABEL et/ou si celle-ci connaît un équilibre financier. A ce titre, la société transmet ses chiffres à l'organe de régulation pour appréciation et avis, foi de Baba Hamed COULIBALY.



*Le Directeur Général de l'ABER,  
Ismaël Somlawendé Nacoulma*

Autre structure qui apprécie positivement le travail de l'autorité de régulation, c'est l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER). Cette agence supervise au niveau rural, le travail des opérateurs publics ou privés, mais

aussi des consommateurs. Le Directeur général de l'ABER, Ismaël Somlawendé NACOULMA, avoue qu'il y a eu des moments où il fait appel à l'ARSE afin de travailler à équilibrer les intérêts publics des uns et des autres pour une bonne marche des activités de l'énergie dans le monde rural.



*Le Président de la FESCOPEL-B  
Harouna Sandwidi*

Toujours dans sa mission d'assurer le bien-être du monde de l'énergie, le régulateur appuie et accompagne la Fédération des sociétés coopératives d'électricité du Burkina (FESCOPEL-B). Instance faitière des Coopératives d'électricité (COOPEL) chargée de l'organisation, l'animation et la distribution du courant en milieu rural. La fédération que préside Harouna SANDWIDI a initié et introduit une requête à l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie pour une nouvelle tarification de l'électricité vendue en milieu rural par les COOPEL, a expliqué monsieur SANDWIDI. Il avoue que l'instance de régulation est une habituée de la gestion des litiges nés des rapports contractuels entre les COOPEL et leurs clients.



*Le Président de l'ARREC,  
Pr Honoré Bogler*

Pour mieux fédérer ses actions, le monde du secteur de l'énergie au niveau de l'espace ouest-africain a mis en place une organisation particulière. Ainsi, dans le

cadre du projet d'échanges transfrontaliers d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest, la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO a créé plusieurs institutions spécialisées dont l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO, (ARREC). Le Président de cette instance de régulation régionale, dont le siège est à Accra, au Ghana, le Pr Honoré BOGLER, trouve que l'ARSE joue pleinement sa part contributive de régulation. « L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie est l'une des instances de régulation les plus dynamiques de la sous-région et cela, malgré sa jeunesse et le nombre très limité de ses agents », a souligné Pr Honoré BOGLER.

L'instance de régulation a relevé le défi en co-organisant le forum de la régulation sur le marché régional de l'électricité de la CEDEAO en juillet 2016. Organisé autour du thème « Réaliser le marché régional de l'électricité de la CEDEAO : opportunité et défis », ce forum a réuni plus de 150 responsables du monde de l'énergie de tous les pays membres de la CEDEAO. Plusieurs activités dont des panels et des débats ont meublé les travaux de cette grande rencontre, a expliqué Mariam Gui NIKIEMA.

### **Les attentes pour une meilleure atteinte des missions de l'ARSE**

Le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières reconnaît que l'équipe de madame NIKIEMA abat un travail considérable au quotidien. Il promet travailler à rendre plus autonome l'ARSE afin de pouvoir remplir pleinement ses missions. Et au président de l'ARREC de rappeler qu'une autonomie vraie passe nécessairement par une base de légitimité et de crédibilité à l'endroit des différents acteurs du secteur de l'énergie.

Pour des organisations de la société civile, grâce à l'ARSE, les consommateurs sont mieux imprégnés de leurs droits et devoirs, du moins dans le secteur de l'Energie. Cependant, certains pensent que les actions de l'autorité de régulation sont en deçà de ses missions. Il en veut pour preuve la faible connaissance de

l'instance par les consommateurs. Alors, leurs attentes demeurent énormes.



*Le Président de la LCB,  
Dasmané Traoré*

Le président de la Ligue des consommateurs du Burkina (LCB), Dasmané TRAORE, invite l'ARSE à se concerter avec la SONABEL pour un allègement des conditions d'accès aux dédommagements des suites de sinistres que subissent certains clients.

Pour Monsieur TRAORE, sa structure n'est pas impliquée dans les concertations entre l'autorité de régulation et les opérateurs d'électricité. « Souvent, nous apprenons leurs décisions concernant les clients au même titre que les populations. Cette manière de faire n'est pas respectueuse du consommateur », a-t-il déploré. Il souhaite une implication franche de la LCB dans les consultations prenant en compte les droits et devoirs des consommateurs.

Le Directeur général de la SONABEL, quant à lui, plaide pour que l'ARSE intercède auprès des plus hautes autorités du pays afin qu'elle puisse être associée dans le conseil interministériel qui discute des prix des hydrocarbures. La SONABEL étant l'un de grands consommateurs de carburant, son implication dans ce processus sera une opportunité pour mieux s'imprégner de certaines réalités. Son collègue de l'ABER propose que le régulateur se penche, d'ores et déjà, sur le type de tarification du solaire. Ismaël Somlawendé NACOULMA estime qu'une exploitation maximale du solaire se prépare maintenant. Le Burkina Faso a suffisamment investi dans ce domaine ces dernières années, a-t-il relevé.

Beaucoup d'effort sont consentis. Mais, les défis sont énormes et occupent une place

prépondérante dans le dispositif visant à apporter des changements quantitatifs et qualitatifs dans le monde de l'industrie et de l'électricité au Burkina Faso. Selon Mariam Gui NIKIEMA, le gouvernement a bénéficié d'un gros financement avec le Millennium Challenge Corporation (MCC) pour booster les actions du secteur de l'énergie. Ce soutien va permettre à l'ARSE de contribuer au mieux à un approvisionnement efficace en qualité et

de manière pérenne pour un développement durable des populations. Il facilitera l'accès des populations à l'électricité à moindre coût. Outre les projets de construction des centrales thermiques et solaires, il faut compter avec les autoroutes de l'électricité du Nigeria toujours dans le cadre de la coopération, qui vont voir le jour au pays des hommes intègres.

**Assane NEBIE**

***Investir dans le secteur de l'énergie,  
c'est participer au développement  
socioéconomique du Burkina Faso***



## Pr Honoré Bogler, Président de l'ARREC

### « Le régulateur burkinabé de l'énergie jouit d'une appréciation positive auprès du régulateur régional de l'électricité »

La coordination des structures nationales en charge de la régulation des ressources énergétiques au sein de l'espace CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) est une réalité depuis quelques années. Elle est assurée par l'Autorité de Régulation de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) dont le Président, Pr Honoré Bogler, a toujours su faire preuve d'une parfaite connaissance de l'état de cette Régulation dans les Etats membres de l'espace communautaire. En tout cas, l'interview ci-dessous est révélatrice de cette parfaite connaissance de l'ensemble des structures de Régulation, en particulier celle du Burkina Faso. Lisez !



*Le Président de l'ARREC, Pr Honoré Bogler*

#### Pourquoi une régulation du secteur de l'énergie dans l'espace CEDEAO ?

Tout d'abord je voudrais vous remercier pour cette opportunité que vous m'offrez pour vous parler de la régulation du secteur de l'électricité régional, une notion non encore bien perçue par certains acteurs.

Vous vous souviendrez que c'est en 1999 que les États membres de la CEDEAO ont convenu de la mise en commun et du partage

optimal des ressources énergétiques dans la région grâce à au développement d'un marché régional de l'électricité. Ce marché

*C'est en 1999 que les États membres de la CEDEAO ont convenu de la mise en commun et du partage optimal des ressources énergétiques dans la région grâce à au développement d'un marché régional de l'électricité.*

consiste en la réalisation et au développement d'infrastructures de production et de transport d'électricité permettant les échanges transfrontaliers entre les Etats, et donc le commerce d'électricité entre les sociétés d'électricité de ces Etats. Pour accompagner ce processus les opérateurs d'électricité ont senti le besoin d'avoir un régulateur au niveau régional pour d'abord fixer les règles de fonctionnement et de conduite du marché et ensuite veiller à leur application et servir d'arbitre entre tous les acteurs.

Ainsi, la régulation régionale vise à améliorer la gouvernance du secteur de l'électricité ouest africain par l'appui à la libéralisation des échanges et par la promotion du respect des contrats et des règles du marché par toutes les parties. Elle vise à accroître la confiance des acteurs du marché et par conséquent, faciliter l'implication du secteur privé dans le développement du marché.

### **Après plus d'une décennie d'existence, que peut-on retenir de la régulation au niveau des Etats membres de l'espace ?**

Je constate que vous notez vous-même que la régulation est une fonction qui est nouvelle pour la majorité des Etats membres et la plupart des structures de régulation qui existent sont majoritairement de création récente. Au regard de ces considérations, on peut admettre qu'il y a eu des moments d'apprentissage par lesquels elles sont passées avant de pouvoir disposer de compétences et d'outils pouvant leur permettre de prendre véritablement en main leur fonction. A ce jour, sur les 15 Etats membres de la CEDEAO, il n'y a encore qu'un seul qui ne dispose pas d'un organe de régulation opérationnel.

Ainsi, à travers l'examen du comportement des

*La régulation régionale vise à améliorer la gouvernance du secteur de l'électricité ouest africain par l'appui à la libéralisation des échanges et par la promotion du respect des contrats et des règles du marché par toutes les parties.*

*Ce marché consiste en la réalisation et au développement d'infrastructures de production et de transport d'électricité permettant les échanges transfrontaliers entre les Etats, et donc le commerce d'électricité entre les sociétés d'électricité de ces Etats.*

structures de régulation de la majorité des Etats qui en disposent, on constate que la plupart a un niveau d'opérationnalité qui garantit une bonne prise en main de la problématique de la régulation dans leurs pays respectifs et l'impact de leur action y est visible sur l'évolution de leur secteur de l'énergie. Ce qui est très encourageant. Le concept d'une régulation réussie est basé sur un certain nombre de critères. En premier lieu, le régulateur doit être indépendant ; en second lieu il doit bénéficier d'une expertise solide ; en troisième lieu il doit être transparent dans son fonctionnement et dans son processus d'adoption des décisions ; il doit également avoir une méthodologie de prise de décision crédible et fiable ; et enfin il doit être comptable et responsable de ses décisions.

Quand vous prenez l'ensemble de ces critères et que vous essayez de les appliquer dans le fonctionnement de ces structures de régulation au sein des Etats, très peu en sont totalement dotées. Cela démontre que les Etats ont la volonté de mettre en place ces structures mais quant à les doter des moyens et outils pouvant leur permettre de prendre en charge leur fonction, chacun y va à son rythme.

Face à cette situation et au regard des enjeux qui sont liés à leur existence, il est important

*Le régulateur burkinabé de l'énergie, j'ai nommé l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie, jouit d'une appréciation positive auprès du régulateur régional de l'électricité*

que les régulateurs pensent au renforcement de leur expertise et de leurs compétences, et qu'ils soient rigoureux et transparents dans la prise et l'application des décisions qu'ils sont amenés à prendre afin d'asseoir leur légitimité.

## Comment appréciez-vous en particulier les actions du régulateur burkinabé de l'énergie ?

Laissez-moi vous rassurer, messieurs les journalistes, que le régulateur burkinabé de l'énergie, j'ai nommé l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie, jouit d'une appréciation positive auprès du régulateur régional de l'électricité et c'est peu dire. En dépit de sa jeunesse comparativement à d'autres pays où la régulation a vu le jour longtemps avant elle, et ce malgré son effectif insignifiant, l'ARSE du Burkina a obtenu des résultats forts appréciables qui lui permettent d'occuper une place de choix parmi ses pairs de la sous-région.

Tenez, en 2016, alors que la structure n'avait que trois années d'existence opérationnelle, l'ARSE a relevé le défi de l'organisation du 5ème forum de la régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO, un forum qui a réuni à Ouagadougou plus de 150 participants venus de tous les pays de la CEDEAO.

Pour vous citer d'autres raisons de féliciter la Présidente NIKIEMA et son équipe, je vous dirai que l'apport des cadres de l'ARSE, tous profils confondus, est hautement reconnu dans

*En premier lieu, le régulateur doit être indépendant ; en second lieu il doit bénéficier d'une expertise solide ; en troisième lieu il doit être transparent dans son fonctionnement et dans son processus d'adoption des décisions ; il doit également avoir une méthodologie de prise de décision crédible et fiable ; et enfin il doit être comptable et responsable de ses décisions.*

l'action que mène l'ARREC, faisant d'eux, dans bien de cas, des grands contributeurs des activités du chantier de la construction du marché régionale de l'électricité.

Bien entendu, de par notre position de régulateur régional, nous sommes également témoins des actions menées par l'ARSE sur place au Burkina Faso pour mettre en œuvre, maintenir et renforcer la régulation du secteur

de l'énergie et nous ne pouvons que la féliciter et l'encourager à poursuivre dans le même sens car, l'avenir de ce secteur porteur de création de richesses en dépend.

*En 2016, alors que la structure n'avait que trois années d'existence opérationnelle, l'ARSE a relevé le défi de l'organisation du 5ème forum de la régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO, un forum qui a réuni à Ouagadougou plus de 150 participants venus de tous les pays de la CEDEAO.*

## Vos conseils et recommandations pour améliorer le fonctionnement de la régulation du secteur de l'énergie au Burkina

Périodiquement, à travers plusieurs études, nous effectuons un benchmarking des autorités nationales de régulation afin de dresser l'état de la régulation du secteur dans la sous-région. Il est ressort de ces études que certains régulateurs, parmi lesquels figure malheureusement le régulateur burkinabé, éprouvent de sérieuses difficultés à disposer de sources de financement pouvant lui permettre un fonctionnement autonome, soit du fait

*Au regard des enjeux liés au développement du secteur de l'énergie, il est important d'une part de renforcer l'expertise et les compétences du personnel de l'ARSE, et d'autre part, veiller à ce que le processus de décision en son sein soit empreint du sceau de la rigueur et de la transparence, afin non seulement de marquer sa présence dans le secteur, mais aussi et surtout de renforcer sa légitimité et sa crédibilité auprès des acteurs.*

d'insuffisances des dispositions législatives ou réglementaires relatives au financement de la régulation, soit du fait de la faiblesse de l'accompagnement politique devant favoriser la mise en œuvre des dispositions financières lorsqu'elles sont prévues.

Partant de ce constat, mon propos tendrait à formuler une forte recommandation dans le sens de l'adoption et la mise en œuvre de principes et règles pouvant garantir une autonomie

## Interview

financière et de gestion au régulateur. En termes précis, le développement institutionnel de l'ARSE à l'image de la plupart des autres régulateurs, passe par la mise en place d'une redevance qui lui est dédiée et qui est prélevée sur les acteurs du secteur régulé.

Par ailleurs, au regard des enjeux liés au développement du secteur de l'énergie, il est important d'une part de renforcer l'expertise et les compétences du personnel de l'ARSE, et

d'autre part, veiller à ce que le processus de décision en son sein soit empreint du sceau de la rigueur et de la transparence, afin non seulement de marquer sa présence dans le secteur, mais aussi et surtout de renforcer sa légitimité et sa crédibilité auprès des acteurs.

**Interview réalisé à Accra par**  
**Assane NEBIE**  
**Hamadi ZALLE**  
**Aboubakar CISSE**



***Concilier les intérêts des différents acteurs pour la bonne gouvernance du service publique de l'électricité***





*La présidente de l'ARSE entourée de ses collaborateurs à la sortie d'une réunion du comité de direction élargi*





## **Autorité de Regulation du Secteur de l'Energie**

10 BP 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 20 19

Site web : [www.arse.bf](http://www.arse.bf) / E-mail : [infos@arse.bf](mailto:infos@arse.bf)

